

---

# AVIS

## Plan Régional pour l'Innovation 2021-2027

---

<b>Demandeur</b>	Secrétaire d'Etat Barbara Trachte
<b>Demande reçue le</b>	5 mai 2021
<b>Demande traitée par</b>	Commission Economie - Emploi - Fiscalité - Finances
<b>Avis émis par le Conseil d'Administration du</b>	28 mai 2021
<b>Avis ratifié par l'Assemblée plénière du</b>	17 juin 2021

## Préambule

La Région de Bruxelles-Capitale fait partie des leaders européens en matière de recherche, de développement et d'innovation (RDI). Afin de mettre en évidence et organiser les actions autour de ces pôles, la définition d'un cadre stratégique pour le soutien public s'est avérée nécessaire et a abouti à la mise en œuvre du Plan Régional pour l'Innovation (PRI) 2016-2020. Ce dernier prit fin en décembre 2020 et un travail d'élaboration d'un nouveau PRI est engagé depuis le printemps 2020.

Le nouveau Plan va constituer le cadre de référence de la politique de recherche, développement et innovation de la RBC pour la période allant de 2021 à 2027. Cette temporalité permet que la durée du Plan soit alignée avec la programmation du Fonds européen de développement régional (FEDER). En effet, le travail d'élaboration a été mené en parallèle de la nouvelle programmation opérationnelle FEDER et a amené la RBC à définir sa « stratégie de spécialisation intelligente » dans ce cadre de référence.

Enfin, l'élaboration du PRI est repris dans la Stratégie Go4Brussels 2030 et en constitue le chantier 1.3.1 (mobiliser la politique de recherche et innovation au bénéfice de la transition climatique, économique, sociale et solidaire).

La PRI comporte 6 domaines d'innovation stratégiques (DIS), dont 5 sont thématiques et 1 transversal. Ces DIS ont été identifiés grâce au croisement des défis sociétaux et des forces de l'écosystème de RDI bruxellois. Le DIS transversal doit être considéré comme un facteur clé de ce PRI, critique aux DIS thématiques. Il est considéré comme levier transversal, un moyen qui peut soutenir les DIS thématiques :

- Technologies & services numériques avancés

Les 5 DIS thématiques sont les suivants :

- Climat : Bâti & Infrastructures résilients ;
- Utilisation optimale des ressources ;
- Flux urbains efficaces et durables pour une gestion inclusive de l'espace urbain ;
- Santé & Soins personnalisés et intégrés ;
- Innovation sociale, innovation publique et inclusion sociale.

Pour son opérationnalisation, le PRI présent un plan d'action structuré en 4 axes complémentaires :

- Axe 1 : Actions alignées sur les six DIS
- Axe 2 : Rayonnement et coopération au-delà de la RBC, au niveau interrégional, fédéral, européen et international
- Axe 3 : Actions transversales et principes méthodologiques, applicables aux autres actions ou les complétant
- Axe 4 : La sensibilisation aux sciences et aux technologies en tant que mission spécifique d'Innoviris

Chaque axe met en évidence les acteurs publics concernés en priorité par chaque action ainsi que les liens établis avec les autres plans et documents stratégiques régionaux. L'écosystème RDI étant toujours en constante évolution, la liste des acteurs a vocation à évoluer en intégrant les acteurs le plus pertinents pour chaque thématique.

## Avis

### 1. Considérations générales

**Brupartners** se réjouit de la constitution d'un cadre de référence pour le soutien à la politique de recherche, de développement et d'innovation. Il souligne positivement la volonté de cohérence recherchée entre le PRI et d'autres instruments régionaux existants comme la Stratégie Go4Brussels 2030 et les autres Plans régionaux, ainsi que l'attention apportée aux interactions entre les différentes actions du Plan. En outre, **Brupartners** considère comme positive le choix d'une temporalité alignée au timing européen, permettant d'utiliser au mieux les importants leviers que constituent les Fonds FEDER.

**Brupartners** tient également à souligner la démarche qui a constitué à définir des défis stratégiques propres à la Région afin d'orienter les axes du Plan d'action pour y répondre. En ce sens, il se réjouit que les définitions de certains domaines d'innovation stratégique semblent répondre aux défis environnementaux et sociaux bruxellois. **Brupartners** attire l'attention sur le fait que la digitalisation, axe transversal aux différents domaines, recèle en elle-même des enjeux écologiques (consommation d'énergie et de matières premières) et sociaux (fracture numérique, emploi et protection de la vie privée) qu'il faut pouvoir mettre en balance lors de chaque prise de décision avant sa mise en œuvre.

Conscient de l'importance de considérer Bruxelles dans son environnement, **Brupartners** se réjouit également de l'importance accordée à la concertation et à la coopération intra-belge par le Plan afin de permettre un plus grand rayonnement de la ville. Ces actions sont indispensables pour permettre à Bruxelles d'attirer les acteurs qui permettront une alimentation continue de l'écosystème RDI.

**Brupartners** note toutefois qu'il est dans les moyens de la Région d'ambitionner de faire rayonner Bruxelles plus encore en ayant pour objectif, par exemple, de rejoindre des réseaux de villes innovantes comme le réseau C40 ou le réseau « intelligent cities » de la Commission européenne.

**Brupartners** apprécie la place accordée à l'évaluation annuelle du Plan via des groupes de travail de la Stratégie Go4Brussels 2030. Il tient à rappeler la place centrale que la concertation se doit d'avoir dans ce cadre.

**Brupartners** voit positivement la prise en compte de l'aspect genre par le PRI, notamment l'ambition d'encourager certains publics (les femmes, les personnes issues de l'immigration, les publics précarisés, etc.) vers les orientations et les professions liées aux sciences, technologies, arts et mathématiques.

**Brupartners** souhaite accentuer le lien entre l'innovation et la création d'emploi en particulier pour les bruxellois éloignés du marché de l'emploi (peu qualifiés, chômeurs de longue durée, personnes en situation de handicap, pas de reconnaissance de diplôme, etc.). En effet, ceci fait aussi partie d'un des grands défis sociétaux de notre Région. Cet aspect pourrait notamment être plus accentué dans le point 3.1.3 « La politique et les stratégies économiques et d'innovation sont mises au service des transitions sociale et écologique, visant une économie durable, résiliente et inclusive », en rajoutant « et créatrice d'emploi, en particulier pour les Bruxellois les plus éloignés du marché du travail ». De même dans le Tableau 2 « Enjeux et priorités politiques de la RBC post-COVID ». Le point « transition sociale » devraient reprendre ce public cible.

Le projet de PRI 2021-2027 marque une évolution dans la politique RDI de la Région de Bruxelles-Capitale en intégrant davantage de préoccupations de nature environnementale, sociale et sanitaire. A ce titre, **Brupartners** demande que l'accès aux appels à projets soit renforcé pour les entreprises du non-marchand, via une analyse et une adaptation de l'ordonnance du 27 juillet 2017. Cette inclusion constitue une condition du succès et de l'impact des actions en vue de répondre aux défis sociétaux identifiés.

**Brupartners** demande de préciser l'ensemble des informations budgétaires. Une ventilation des budgets par axe permettrait aux partenaires de mieux cibler les objectifs du Plan.

## 2. Considérations par axe

### 2.1 Axe 1

**Brupartners** demande d'impliquer les partenaires sectoriels (privés) actifs au sein des domaines d'Innovation Stratégique – tels que le secteur du recyclage pour le domaine des ressources, le secteur du transport et de la logistique pour le domaine des flux urbains, etc. – dans l'élaboration des actions du Plan.

### 2.2 Axe 3

**Brupartners** considère nécessaire d'analyser les besoins de PME bruxelloises pour opérationnaliser le point 4.3.2. « développement des programmes ». Cela permettrait de déterminer comment améliorer l'offre de soutien aux innovateurs (4.3.2.1), dans quels domaines l'offre d'expertise dans les Innovations vouchers devrait être élargie (4.3.2.3), comment mieux soutenir les activités de valorisation des résultats de recherche (4.3.2.4) ou dans quelle direction il faut renforcer l'écosystème bruxellois d'innovation (4.3.2.6).

Il importe également, selon **Brupartners**, de diriger les efforts effectifs ou budgétaires vers non seulement les acteurs leaders dans leur domaine mais également tous les autres acteurs. Les adaptations aux nouvelles technologies étant souvent très coûteuses, l'investissement initial peut constituer une barrière qui, une fois franchie, peut permettre la croissance rapide (scale-up) de ces acteurs.

### 2.3 Axe 4

Pour le 4.1.1 « Climat : bâti et infrastructures résilient(e)s », **Brupartners** souhaite que le lien soit fait avec la création d'emploi pour les bruxellois éloignés du marché du travail et qu'un travail soit notamment fait avec l'ESMI et les fédérations représentatives FeBISP, FeBIO et Tracé.

Pour le point 4.1.5 « Innovation sociale, innovation publique et inclusion sociale », **Brupartners** souhaite l'implication des ETA, des agences-conseil bruxelloise FeBISP et Tracé ainsi que celle du Conseil consultatif de l'entrepreneuriat social (CCES).

Pour le point 4.1.6 « Technologies & services numériques avancés », **Brupartners** attire l'attention sur l'importance de permettre un accompagnement pour les plus fragiles afin d'accéder à ces services.

Pour le point 4.3.1 « Impact et Etique », **Brupartners** attire l'attention sur l'importance d'articuler innovation et transformation de l'existant. Il souhaite que le CCES soit impliqué.

\* \* \*